



Renseignement sur vente de bien

Par **Grande Savane**, le **07/11/2020** à **19:56**

Bonjour,

J'ai été marié et vivions à une habitation sur deux niveaux dont nous étions propriétaire, nous avons divorcé, au jugement ce qui m'a été attribué c'était la partie du bas de la maison , donc mon ex épouse devrait conserver la partie du haut ; mais entre temps la maison a été incendiée et devenue invivable. Avec mon ex épouse nous avons décidé de vendre.

Alors j'aimerais faire les réparations à mes frais avant la vente, donc j'aimerais savoir si après la vente je pourrai récupérer les dépenses effectuées avant de faire le partage des frais.

Je vous remercie de votre réponse.

Cordialement

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Par **Visiteur**, le **07/11/2020** à **21:39**

Bonsoir

Aucun problème pour votre projet car vous n'êtes plus mariés et vous allez financer ces travaux sur vos fonds propres. Conservez toute trace et , votre épouse et vous, établissez une convention que vous remettrez à votre avocat ou votre notaire.

Par **medor**, le **08/11/2020** à **22:43**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, par contre je voudrais vous préciser que le logement se trouve à la Martinique et mon ex épouse et moi habitons la région parisienne, peut on voir un avocat ou notaire en région parisienne ou forcément à la Martinique ?

Cordialement

Par **Visiteur**, le **09/11/2020** à **11:02**

Bonjour

Là où vous résidez, bien entendu...

Par **medor**, le **09/11/2020** à **21:58**

Merci